

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Décembre 2017

bulletin n° 4-2017

SOMMAIRE

Articles, revues, livres, rapports, images...	p.2
Les rencontres « Jeunes en errance » 2017	p.3
Accès à l'autonomie et à l'insertion sociale des jeunes vulnérables (DGCS)	p.3
Le dispositif « Un chez soi d'abord »	p.4
« Le logement d'abord »	p.4
Le logement des jeunes à la DIHAL en 2018	p. 5
Fin des soucis du site « Jeunes en errance »	p. 5
La métropolisation de la prévention spécialisée et les jeunes en errance	p. 5
Des précisions sur le dispositif « TAPAJ »	p.6
Contribution au plan interministériel 2018-2022 de lutte contre les addictions	p.6
La feuille de route Errance 2018	p. 9
Diplôme universitaire « Enfants et jeunes de la rue »	p. 10
Les « tiers lieux » et la prévention spécialisée	p. 10

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance » en 2017.

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18
Site « jeunes en errance » : jeunes-en-errance.cemea.asso.fr
Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

(Des copies des documents cités peuvent être demandées aux CEMEA)

Dispositifs d'accueil : vous avez dit inconditionnel ?

Nicolas Cochard. *Actualités Sociales Hebdomadaires* n° 3031, 27 oct. 2017, p. 26-27.

Deux pages de synthèse de ce qui bouge dans les CHRS sur le statut de l'alcool, de l'interdiction totale et hypocrite à la tolérance accompagnée. Ça bouge !

On reste un peu sur sa faim sur la notion d'inconditionnalité, qui introduit une logique binaire alors que la notion de « bas seuil » s'inscrit dans une relativisation –et une négociation– des possibles et des acceptables. On se souviendra aussi que les animateurs de la mission Squats de Médecins du Monde disaient, lors de rencontres du réseau Errance, que l'inconditionnalité totale ça n'existe pas, même en squats.

De l'adolescence et ses errances. Questions à Olivier Douville

Henri-Pierre Bass. *Le journal des psychologues* n° 352, nov. 2017, p. 36-39

Dans ses réponses qui mêlent psychologie et anthropologie, Olivier Douville développe son point de vue sur les dynamiques d'errances des jeunes. Il propose de s'écarter du modèle psychopathologique au profit d'une compréhension qui articule dynamiques d'adolescence, quête de repères, fonction du corps, absence de pensée politiques structurantes... L'occasion de se décaler des habituelles tentatives de compréhension univoques et déterministes.

Jeunes « attachants » : quelques réflexions cliniques

Audrey Arcq. *Vie sociale et traitement* n° 136, 4^{ème} trim 2017, diffusion érés, p. 94-99

Le travail avec des adolescents présentant des troubles de l'attachement dans un service d'accueil d'urgence inconditionnel, à Bruxelles.

Addictions, développement précoce et stratégies de holding

DAPSA (dispositif d'appui à la périnatalité et aux soins ambulatoires, Paris. Revue *Contraste* n°46, érés, 2017

Dans le gros dossier « Environnement et développement précoce » de ce numéro de *Contraste*, ce texte centré sur l'accompagnement de consommateurs, parents de jeunes enfants et femmes enceintes, propose une démarche respectueuse des personnes, non normative ni interdictive, qui décale la focale de « addiction-produit » à « mal-être ». Utile pour le travail avec des jeunes femmes en errance.

Elles viennent d'avoir lieu à l'IRTS de Poitiers les 21-22-23 novembre.

90 participants (professionnels, bénévoles, usagers) représentant 35 équipes. Plus une vingtaine de professionnels locaux et 60 étudiants de l'IRTS pour les conférences.

Les actes sont attendus pour mars 2018.

Pour les participants et les non-participants, voici les liens pour trouver trois documents évoqués :

- La thèse de psychologie de Olivier Jan, un des conférenciers : https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/IMG/pdf/Jan-These_psycho_Errance.pdf
- La brochure *Souffrances ou troubles psychiques : rôle et place du travailleur social* : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/travailleur_social.pdf
- L'accompagnement d'un squat par l'équipe de prévention de Bourg en Bresse : <https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/?Le-squat-du-chemin-d-Eternaz>

ACCES A L'AUTONOMIE ET A L'INSERTION SOCIALE DES JEUNES VULNERABLES

Le 15 novembre, la Direction générale de la cohésion sociale a proposé aux acteurs de terrain une rencontre préparatoire à des groupes de travail centrés sur les jeunes vulnérables. Le texte introductif disait :

Les mesures significatives prises pour la jeunesse depuis 2002 peinent à répondre aux besoins spécifiques des jeunes dits "vulnérables" au regard de leur pauvreté, de leur exclusion, de leur situation de mal-être, de leurs conduites à risques, ... et du caractère souvent cumulatif de ces facteurs de vulnérabilité.

Sont particulièrement concernés, à des degrés divers, certains jeunes sortis des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Les jeunes dans un parcours de protection de l'enfance sont souvent confrontés à des fragilités telles que la faiblesse voire l'absence de soutien familial, le retentissement de maltraitements ou de carences subies durant leur enfance, des parcours faits de ruptures, de changements de figures d'attachement, de changements de lieux de vie, de difficultés scolaires, d'un accès aux études supérieures limité, ou encore de problèmes de santé. Ce cumul de facteurs constitue des risques amplificateurs des difficultés que ces jeunes peuvent rencontrer lors de cette transition vers l'âge adulte dans l'accès à l'autonomie. Cela peut amener certains d'entre eux, à des situations particulièrement criantes à la sortie du dispositif. Il est possible par exemple de citer que, selon l'Insee, en 2012, 15 % des personnes sans-domicile avaient été placées dans leur enfance au titre de la protection de l'enfance. En outre, la prise en charge de ces jeunes nécessite de concilier plusieurs logiques d'intervention (santé, logement, mobilité, ressources financières, formation/emploi...) qui rendent d'autant plus nécessaires la coordination et l'aller-vers des intervenants en travail social. Faute de cet effort, ces jeunes sont donc bien souvent laissés en marge des dispositifs de droit commun alors même qu'ils représentent une part de leur cible.

Dans ce contexte et au regard de sa mission de conception et de conduite des politiques publiques de cohésion sociale et plus particulièrement celle de protection de l'enfance et de l'adolescence, la DGCS souhaite poursuivre les travaux engagés, notamment à travers la loi du 14 mars 2016 relative à

la protection de l'enfant et la mission de simplification des politiques jeunesse confiée à Célia Vérot et Antoin Dulin.

Il s'agira de définir un plan d'actions en faveur de ces jeunes pour leur offrir les mêmes chances d'insertion sociale et professionnelle que les jeunes en population générale. Ces travaux alimenteront les volets jeunes de la stratégie présidentielle de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes ainsi que de la stratégie nationale interministérielle de protection de l'enfance et de l'adolescence pour la période 2018-2022 inscrite dans la feuille de route de la ministre des solidarités et de la santé.

Afin de valider les contours de ce plan d'actions, la DGCS souhaite réunir un comité d'acteurs de solidarités partenaires en charges de la jeunesse vulnérable dans les champs de la protection de l'enfance, de la scolarité et de l'apprentissage, de la santé (y compris santé mentale et santé sexuelle), de la lutte contre les addictions, de l'emploi et de la formation, de l'insertion sociale, de l'exclusion, de l'hébergement et du logement, de la lutte contre la prostitution, du handicap, du soutien à la parentalité, ...

Dans les échanges il a été question d'une « Garantie Jeunes » universelle, de la lente fin des Contrats jeunes majeurs, de la complexité des barrières d'âges... On attend maintenant les propositions de groupes de travail, qui auront à se poser la difficile question du périmètre concret d'action de l'Etat limité à un rôle d'incitateur et de régulateur vis-à-vis des Conseils départementaux (Protection de l'enfance) et des Conseils régionaux (Formation), et la encore plus difficile question du constat de « handicap psychique » dont souffrent nombre de jeunes cependant maintenus à l'écart des moyens et des compétences du secteur médico-social.

LE DISPOSITIF « UN CHEZ SOI D'ABORD »

Ce dispositif expérimental aux frontières de la psychiatrie et de l'accompagnement social a été évalué, et va être généralisé en 2018.

Le cahier des charges pour une mise en place est sur le site de la DIHAL :

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/07/cahier_des_charges_national_dispositif_act_un_chez-soi_dabord.pdf

Il ne s'applique pas à tous les jeunes en errance en mal d'hébergement... Mais les attendus du projet, les logiques de partenariat, les réflexions qui transparaissent dans ce cahier des charges peuvent être très utiles une fois transférées et adaptées à l'errance des jeunes.

LE « LOGEMENT D'ABORD »

Le principe de « loger pour accompagner » devrait devenir la règle en 2018. Magnifique idée, mais pour l'instant les moyens de sa mise en œuvre n'apparaissent pas clairement. Les places financées CHRS sont saturées, les loyers font que des logements sont inaccessibles dans certaines villes, et les tous professionnels ne sont pas prêts, loin de là, à s'engager dans ces nouvelles formes de travail.

Un des axes de travail du réseau Errance pourrait alors être de construire collectivement les acquis des expérimentations conduites par des équipes, et de travailler avec des équipes demandeuses à leur transférabilité.

LE LOGEMENT DES JEUNES A LA DIHAL EN 2018

Dans la suite du gros travail de repérage des pratiques (étude CEREMA) et de diffusion de celles-ci, la DIHAL a mis en place un « groupe de pilotage Logement des jeunes » qui réunit des bailleurs sociaux-jeunes, des institutionnels, et des associations dont les CEMEA-Réseau Errance et la Fédération des acteurs de la solidarité.

Des groupes de travail devraient en émerger, des avis seront à donner...

Pour exploiter l'étude CEREMA : <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/09/ameliorer-acces-logement-web-1209.pdf>

FIN DES SOUCIS DU SITE « JEUNES EN ERRANCE »

Après un changement de serveur et de fournisseur d'accès mouvementé, le site a retrouvé toutes ses fonctionnalités début décembre.

La chasse aux bugs résiduels est maintenant ouverte pour tous...

La remise en ordre de marche a permis d'ajouter des documents : un mémoire d'AS sur les temporalités différentes des jeunes, des professionnels et des institutions (Maud Désir) ; un master en sociologie sur les femmes en errance à Strasbourg (Bérénice Penafiel) ; le bulletin Errance n°3-2017 ; une mise à jour de la liste des correspondants du réseau.

LA METROPOLISATION DE LA PREVENTION SPECIALISEE ET LES JEUNES EN ERRANCE

La loi NOTRe promulguée en 2015 (Nouvelle organisation territoriale de la République) a posé le principe de la métropolisation des actions de prévention spécialisée, ce qui inquiète de plus en plus les associations gestionnaires et les équipes. En quoi cela concerne-t-il les jeunes en errance ?

Globalement, ce passage aux métropoles peut conduire à une remise à plat des actions existantes, la part de gâteau probablement égale étant à répartir entre plus de communes intéressées. On peut alors prédire que les actions de centre-ville seront les premières touchées, d'autant plus qu'une autre loi (Protection de l'enfance de 2016) inscrit la prévention spécialisée parmi les acteurs de la politique de la ville. Et comme cette politique est centrée sur les cités, les quartiers périphériques et leurs habitants...

Ce principe de métropolisation rapproche encore un peu plus les actions de terrain de leurs tutelles politiques locales. Et imagine-t-on un élu très local défendre facilement auprès de ses administrés le travail de rue mené avec des zonards dans son centre-ville ? On peut aussi craindre dans ce registre une incitation à se rapprocher des actions de prévention de la délinquance, transformant alors les

usagers de la PS (de centre-ville ou de cités) en potentiels déviants. Relire à ce propos le compte-rendu de la table ronde d'ouverture des rencontres Errance 2016 à Grenoble.

Enfin, les « métropoles » sont des territoires administrativement définis, et qu'en est-il alors des « territoires de vie et de déplacement » des jeunes, en errance ou pas ?

La mission parlementaire d'information sur l'avenir de la prévention spécialisée alertait déjà sur tout cela dans son rapport rendu début 2017 (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i4429.asp>).

Sans grand effet observable.

DES PRECISIONS SUR LE DISPOSITIF TAPAJ

TAPAJ, travail alternatif payé à la journée, est passé du Québec à la France grâce à l'équipe du CEID-Bordeaux, un CAARUD-CSAPA. Expérimenté à Bordeaux, il essaime peu à peu en France avec le soutien de la MILDECA. Au rencontres Errance 2017 à Poitiers des équipes hors secteur des addictions (prévention spécialisée, rue-CCAS) se demandaient si elles pouvaient entrer dans le dispositif. Questions posées au retour à Jean-Hugues Morales, coordonnateur national TAPAJ, et réponses :

Le porteur institutionnel doit être un dispositif spécialisé du type CAARUD, mais on construit surtout maintenant une dynamique partenariale sur le territoire avec un maillage d'exercice entre acteurs, dont évidemment la prévention spécialisée, et bien d'autres.

De fait puisque qu'il n'y a pas de parcours de précarité sans rencontre avec les produits, il reste pertinent que cela se travaille de manière transversale sans cloisonnement en solo entre les différents champs d'expertises.

Pour l'appui financier, rien à titre officiel à ce jour, mais on constate de plus en plus une implication ARS ou Préfecture sur l'accompagnement local.

L'implication et l'engagement financier d'une préfecture est liée au fait que les dispositifs de jobs à la journée (dont TAPAJ) font l'objet d'une fiche technique d'aide à la décision pour l'attribution de moyens au titre ds actions de prévention de la délinquance. Pour voir cette fiche : <https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/?JOBS-A-LA-JOURNEE>.

Contact Jean-Hugues Morales : jh.morales@tapaj.org. Et site TAPAJ : www.tapaj.org

LE PLAN INTERMINISTERIEL 2018-2022 DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

Les CEMEA ont été contactés au titre du réseau Errance pour formuler des propositions dans le cadre de l'élaboration du plan. Celui-ci doit être abouti en mars-avril 2018.

Voici ce qui a été envoyé, largement appuyé sur la recherche « Jeunes en errance et addictions » remise à la Direction générale de la santé en 2013.

Cette contribution s'appuie sur les expériences acquises dans les champs des loisirs de mineurs, de l'école, de la formation des jeunes animateurs, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'éducation spécialisée et de l'errance des jeunes.

Cette contribution reprend pour partie des préconisations faites dans le rapport « *Jeunes en errance et addictions* » commandé aux CEMEA par la Direction Générale de la Santé, remis en juillet 2013.

Préalables

L'ensemble des propositions qui suivent ne peut trouver sa cohérence que dans une refonte totale des dispositifs législatifs portant sur l'alcool, le tabac, le détournement d'usage des médicaments et les substances illicites. En ce sens il paraît évident que la loi de décembre 1970 doit être remplacée par un texte cohérent, engageant des actions publiques cohérentes entre elles.

Nous doutons beaucoup de la possibilité d'existence d'une société sans adjuvants psychoactifs. Toute action visant à diaboliser les substances, voire les comportements (addictions sans produits) au nom d'une « pratique addictive » sans en définir les conditions concrètes selon les produits, les dynamiques individuelles et les situations sociales de consommation ou d'utilisation nous paraît donc inutile car inadaptée.

Nous pensons qu'aucune action de prévention ne peut fonctionner sans l'association des personnes destinataires à la conception et au fonctionnement de celle-ci. Les consommateurs, qu'ils soient occasionnels ou réguliers, ont acquis des compétences sur la consommation, s'alimentent de représentations sur celle-ci, qui sont nécessairement à prendre en compte.

Prévention primaire

La centrer sur le développement des compétences psychosociales des enfants et des adolescents.

Dans le cadre scolaire :

- *par la priorité donnée à des démarches pédagogiques centrées sur la valorisation des acquisitions et sur la capacité à travailler collectivement.*
- *par la mise en place de démarches de « vie scolaire » visant à la participation active de tous les élèves à la vie des établissements.*

Dans les loisirs collectifs de mineurs :

- *par l'attention apportée aux capacités individuelles et collectives de création et d'actions partagées.*
- *par la mise en place de démarches pédagogiques participatives : démarches de projets, soutien aux initiatives collectives.*

Ceci concomitamment à l'arrêt des actions de prévention monothématiques « tous publics ».

Rapport « Jeunes en errance et addictions » p. 88 : Les prises de risques, les conduites d'essais et les recherches de limites sont le propre de l'adolescence. Nombre de programmes d'intervention précoce, inscrits dans la prévention primaire, abordent ces dynamiques risques par risques en se centrant sur les effets néfastes des conduites. Peu utiles pour les adolescents aux conduites sociales normées, ils sont peu efficaces, voire incitatifs par l'évocation des risques possibles, pour des adolescents en quête d'eux-mêmes.

Favoriser l'existence d'espaces de rencontre, d'analyse collective et de formation des acteurs éducatifs et sociaux en relation avec les adolescents d'un territoire de vie : enseignants, animateurs,

travailleurs sociaux, entraîneurs sportifs, intervenants culturels... Ce peut être l'objet d'une commission permanente des CLSPDR.

Prévention secondaire

Public enfants et adolescents :

- par la mise en place d'actions d'information ciblées sur des groupes, en lien avec leurs intervenants du quotidien (enseignants, animateurs).

Rapport « Jeunes en errance et addictions » p. 88 : Quand des consommations s'installent, des professionnels reconnus par les adolescents et ayant leur confiance peuvent attirer l'attention des jeunes et de leur environnement sur les raisons qu'ils ont de consommer, le plaisir qu'ils y trouvent.... En étant conduits à comprendre leurs propres comportements en lien avec leurs histoires personnelles et les styles de vie qu'ils envisagent, ils seront plus aptes à affronter la suite de leurs expérimentations.

- par une présence active sur les scènes de primo-consommation.

Rapport « Jeunes en errance »,p. 88 :_Les premières expérimentations ont lieu le plus souvent dans des contextes dissimulés et restreints d'entre-soi, ou à l'inverse sont à la fois exhibées et noyées dans des foules d'autres consommateurs en espaces festifs. Il s'agit alors d'intervenir de façon déambulatoire sur les marges des espaces festifs : parkings, camions regroupés en sons, campings... Il est utile d'être à l'écoute des plus âgés qui savent où sont les plus jeunes dans les squats ou dans l'espace public, et qui savent aussi comment et quoi ils consomment. Il est utile d'encourager les autorégulations dans les groupes déjà connus.

- en rapprochant les Consultations jeunes consommateurs des lieux collectifs généralistes accueillant des adolescents (établissements scolaires, structures de loisirs...) et en multipliant leurs permanences sur ces sites.

-

Evaluer et rationaliser les contenus des flyers dits de prévention

Les supports de prévention et de réduction des risques (flyers,...) portant sur les drogues de synthèse sont souvent esthétisés selon les codes tribaux des consommateurs supposés (graphisme, vocabulaire, couleurs...) dans une recherche d'adéquation entre la forme directement visible et ce que sont supposés être les destinataires, au risque de conforter l'idée que ces produits sont constituants et structurants du mode de vie rêvé par certains.

Veiller à ne pas institutionnaliser les opérations de RdR en milieu festif

Les actions construites au plus près du terrain sont très opérantes et utiles pour observer de nouveaux comportements, mais elles peuvent perdre en efficacité si elles veulent être rendues très visibles des financeurs et des festivaliers. Elles risquent alors de devenir des vitrines des villes et des organisateurs des festivités, cette affichage servant à communiquer au public que la question des consommations de produits n'est pas niée, et qu'au contraire elle est même largement prise en compte par des actions de prévention et de Réduction des Risques. Ceci au risque de ne pas laisser venir certains jeunes cherchant la discrétion.

Cette question de l'institutionnalisation de fait des actions de RdR ne peut pas être découplée de la nature des structures qui les mettent en oeuvre, et il semble que des actions coordonnées dans le cadre de l'action publique sont plus à même de garantir la permanence du service public et la cohérence des messages que des actions laissées à la seule décision du volontariat. Une articulation est à construire ici.

Elaborer de démarches et des outils de RdR liés à la consommation d'alcool

Les discours de prévention portant sur l'alcool sont peu consistants comparés au fait qu'il est le produit le plus régulièrement consommé, et qu'il subsiste très souvent après l'abandon des autres. Ces discours construits pour l'information des jeunes consommateurs débutants sont inopérants auprès de ces consommateurs confirmés. Il y a très peu de campagne de réduction des risques liés à l'alcool en direction des publics en rupture sociale : bières fortes, mélanges, dépendance...

Prévention tertiaire

Diffuser les principes de la réduction des risques et de la substitution auprès des acteurs généralistes. Les équipes des CAARUD et des CSAPAA sont parfois en difficulté pour orienter des personnes vers des professionnels référents dans le suivi social et dans l'insertion, nombre d'intervenants non spécialisés en addictologie méconnaissant les principes et les pratiques de la RdR et de la substitution au profit d'un centrage sur l'abstinence imaginée comme unique solution. Afin de faire tomber les peurs et les préjugés des acteurs locaux du social et du soin non spécialisé, les centres spécialisés peuvent proposer des rencontres et des formations présentant les fondements et les outils de la réduction des risques et expliquant en quoi consiste une démarche de substitution aux opiacés.

Elaborer de démarches et des outils de RdR liés à la consommation d'alcool

Les discours de prévention portant sur l'alcool sont peu consistants comparés au fait qu'il est le produit le plus régulièrement consommé, et qu'il subsiste très souvent après l'abandon des autres. Ces discours construits pour l'information des jeunes consommateurs débutants sont inopérants auprès de ces consommateurs confirmés. Il y a très peu de campagne de réduction des risques liés à l'alcool en direction des publics en rupture sociale : bières fortes, mélanges, dépendance...

LA FEUILLE DE ROUTE ERRANCE 2018

Premiers échanges avec la DGCS pour la convention CEMEA-DGCS 2018.

L'idée qu'il ne s'agit plus d'appeler à des expérimentations, de sélectionner quelques propositions, puis de les financer ponctuellement, avance. Les expérimentations ont eu lieu (jobs, logement...), il s'agit maintenant de capitaliser leurs acquis et d'en assurer la diffusion. Un point prioritaire : les hébergement-logements en accès inconditionnels et de longue durée. A partir des expérimentations financées par la DIHAL, par l'interministériel Jeunesse, ou localement soutenues par des DDCS, produire un document à destination des structures de terrain qui souhaitent s'engager dans cette voie. Le document CEREMA de 2016 y contribue en termes d'ingénierie institutionnelle ; il manque un document centré sur les façons de faire éducatives et sociales.

Il y a aussi à renforcer et à capitaliser les pratiques d'association des bénévoles et des usagers aux fonctionnements des structures, largement au-delà des Conseils de la vie sociale installés en application de la loi de 2002. Cette attention peut porter en priorité sur les accueils de jour.

DIPLOME UNIVERSITAIRE « ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE »

Comme chaque année le samusocial International et l'université Paris-Descartes ouvrent ce diplôme universitaire. propose un enseignement sur les enjeux liés à la prise en charge des enfants et des jeunes en rupture familiale et sociale. Cet enseignement apporte des clés de compréhension et diffuse des expériences d'accompagnement dans les domaines de la solidarité nationale et internationale. Il s'adresse aux professionnels et futurs professionnels des secteurs de l'intervention médico-psycho-sociale, de la protection de l'enfance, et de l'action contre l'exclusion tant en France qu'à l'international. 100h de cours sont dispensées par des spécialistes, universitaires et praticiens, français et étrangers.

Pour l'année universitaire 2017-2018, les cours sont répartis en deux temps : du 5 au 16 mars 2018 et du 14 au 25 mai 2018.

Cette formation est accessible à toute discipline au niveau bac +3, en statut étudiant ou en statut salarié avec financement possible de l'employeur.

Date limite d'inscription : 28 février 2018 sur : <http://www.scfc.parisdescartes.fr/>

Pour plus d'informations sur le programme voir sur le site <http://www.samu-social-international.com> ou contacter Delphine Laisney, responsable de l'enseignement : d.laisney@samu-social-international.com

LES « TIERS LIEUX » ET LA PREVENTION SPECIALISEE

C'était une question posée par la CNAPE (Fédération des associations de protection de l'enfant) en novembre à l'occasion de ses journées centrées sur la prévention spécialisée. Quelques éléments de réponse apportés au titre du réseau Errance :

Réflexions à partir de « tiers-lieux » investis par des équipes de prévention du réseau :

- Squats (Bourg en Bresse)
- Gares et trains (Nice)
- Centres villes commerciaux (Clermont Ferrand)
- Espaces festifs in et off (Aurillac)
- Logements-hébergements diffus (Besançon)
- Insertion socio-professionnelle alternative (Valence)
- Espaces culturels alternatifs (Rennes)

« Aller vers », est-ce spécifique à la prévention spécialisée ?

Une pratique qui se diversifie, de la prév des années 50 à une multitude d'acteurs : maraudes type SAMU Social, humanitaires, caritatives ; CAARUD ; EMP ; association militantes d'auto-support (Aides, Asud...) ; équipes de rue de CCAS ; médiation sociale...

Alors, les spécificités de la PS : libre adhésion, anonymat, non institutionnalisation... sont-elles si spécifiques ?

Des réalités institutionnelles pas facilitantes pour sortir de la pratique traditionnelle jeunes-cités de la prévention spécialisée

- Le rattachement à la protection de l'enfance
- La décentralisation-métropolisation
- L'articulation avec la Politique de la ville (loi de protection de l'enfance de 2016)
- Les représentations internes : « pas notre public », « pas nos pratiques », « pas nos méthodes », « ça déshabille l'action de quartiers »...
- Les prudences hiérarchiques et institutionnelles : actions dans des espaces aux marges de la loi ou radicalement en dehors, responsabilité, sécurité...
- S'ajoute à cela l'ambivalence de référents politiques qui voudraient bien fermer les squats, mais qui demandent aux acteurs sociaux d'y aller pour savoir comment ça s'y passe et pour que ça s'y passe bien.
-

Interroger la doctrine d'action classique pour aller vers les tiers lieux

- La notion et le travail de territoire, souvent réduit à « cité-quartier »
- La longue durée
- Le travail avec les familles posé comme une évidence incontournable
- L'insertion sociale et professionnelle comme objectif final
- Le respect de l'anonymat
- La non visibilité

En revenant sur ce qui a fait la force de la prévention spécialisée

- Assumer la non institutionnalisation
- Agir toujours en direction des publics en rupture, en exclusion
- En faisant ce que d'autres ne savent pas faire
- En diffusant, en publicisant les innovations

Conclusion : une place pour la prévention spécialisée, sous conditions...

- Accepter la visibilité de l'action
- Agir en permanence en partenariat
- Etre en relations avec les forces de l'ordre
- S'ouvrir culturellement et techniquement (marginalités, migrations, addictions...)
- Aller vers une inter-territorialité institutionnelle

